

## SÉANCE DU 26 JUILLET 2018

Le vingt juillet deux mil dix-huit, il a été adressé à chaque conseiller une convocation pour une réunion qui aura lieu le vingt-six juillet deux-mil dix-huit à dix-neuf heures trente.  
Le Maire.

**PRESENTS :** MME NASSIVET – M. COLIN – MME DOUMERET – MME GOURAUD – MME LAPRADE  
MME LAURENT – MME LOIZEAU – MME MARTIN – M. MIOT  
M. ROUZEAU (*ARRIVE A LA QUESTION 1*) – MME ZITOUNI

**POUVOIR :** M. BOURAIN A M. COLIN

**ABSENT :** M. DUBOIS – M. GIRAUD – M. GRUCHY – M. LATIMIER – M. LEROYER

**SECRETAIRE :** M. MIOT

Madame le Maire ouvre la séance.

### **I - APPROBATION COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/07/2018**

2018-07-05\_022

**Le compte-rendu du précédent conseil du 5 juillet 2018** a été communiqué aux conseillers municipaux qui en ont pris connaissance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 5 juillet 2018.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **DEMISSION DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX - ELECTION NOUVEL ADJOINT ET ELECTION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Madame le Maire informe le Conseil de :

- 1- la demande de démission volontaire d'un conseiller municipal, Madame Loris PAVERNE, en date du 28 juin 2018 et que sa requête a été acceptée à la date du 04/07/2018 avec effet au 06/07/2018 (Art.L2122-15 du CGCT). Une transmission au Préfet de la Charente-Maritime a été effectuée et un accord nous est parvenu en date du 04/07/2018 ;
- 2- la demande de démission volontaire d'un conseiller municipal, Madame Séverine LAURENT, en date du 23/07/2018 et que sa requête a été acceptée à la date du 01/08/2018 (Art.L2122-15 du CGCT). Une transmission au Préfet de la Charente-Maritime sera effectuée pour en constater la réalité.

### **II - OBJET : ELECTION DES ADJOINTS**

QUESTION 1

2018-07-26\_038/5.1

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le maire, après son élection et la détermination du nombre des adjoints rappelle les articles L.2122-1, L.2122-4 et L.2122-7-2 du code général des collectivités territoriales.

Le maire invite les membres du conseil municipal à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un adjoint pour faire suite à la démission de Madame Loris PAVERNE, 2<sup>ème</sup> adjointe.

Après un appel de candidature, le candidat est le suivant :

**Madame Rebecca MARTIN :**

Il est alors procédé au déroulement du vote.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N°2014-009 du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 4,

### **Premier tour de scrutin**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

12

A déduire : bulletins blancs ou nuls :

00

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :

12

Majorité absolue :

07

**A obtenu : Madame Rebecca MARTIN 12 (douze) voix.**

**Madame Rebecca MARTIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée adjoint.**

La liste des adjoints est actualisée comme suit :

**1<sup>er</sup> adjoint : M. Sébastien BOURAIN**  
**2<sup>ème</sup> adjoint : M. Stéphane COLIN**  
**3<sup>ème</sup> adjoint : Mme Maryvonne LAPRADE**  
**4<sup>ème</sup> adjoint : Mme Rebecca MARTIN**

### **III - DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AVEC DELEGATION SPECIALE**

QUESTION 2

2018-07-26\_039/5.4

L'article L. 2122-18 du CGCT donne la possibilité de délégations de fonctions aux conseillers municipaux.

Ces délégations peuvent être accordées, sans limitation du nombre de bénéficiaires sous réserve que chaque adjoint désigné soit titulaire d'au moins une délégation.

Ainsi, l'application des articles L. 2122-2 et L. 2122-18 précités permet au maire de donner des délégations de fonction à des conseillers municipaux dès lors que tous les adjoints sont titulaires d'une délégation, quand bien même le nombre de ces adjoints déterminé par le conseil municipal est en deçà du nombre maximum autorisé.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de désigner un conseiller municipal avec une délégation spéciale « développement durable » en remplacement de la délégation « analyse financière ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Décide à l'unanimité d'approuver la désignation d'un conseiller municipal avec une délégation spéciale « développement durable » en remplacement de la délégation « analyse financière ».

Analyse financière	Conseiller délégué	Rebecca MARTIN
Développement durable	Conseiller délégué	Patricia DOUMERET

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **ACTUALISATION DU TABLEAU DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le nombre des membres du Conseil Municipal est donc porté à 16 à compter du 1<sup>er</sup> août 2018, le tableau est actualisé comme suit :

<b><u>FONCTION</u></b>	<b><u>NOMS</u></b>	<b><u>PRENOMS</u></b>
Maire	NASSIVET	Marie-Gabrielle
Premier adjoint	BOURAIN	Sébastien
Deuxième adjoint	COLIN	Stéphane
Troisième adjoint	LAPRADE	Maryvonne
Quatrième adjoint	MARTIN	Rébecca
Premier conseiller	GOURAUD	Danielle
Deuxième conseiller	DOUMERET	Patricia
Troisième conseiller	ZITOUNI	Dalila
Quatrième conseiller	ROUZEAU	Yves
Cinquième conseiller	MIOT	François
Sixième conseiller	LOIZEAU	Sylvie
Septième conseiller	LATIMIER	Éric
Huitième conseiller	GIRAUD	Sébastien
Neuvième conseiller	DUBOIS	Jérôme
Dixième conseiller	LEROYER	Benoit
Onzième conseiller	GRUCHY	Sandy

**IV - TRAVAUX DE VOIRIE URGENTS – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE-MARITIME**

QUESTION 3  
2018-07-26\_040/7.1

Stéphane COLIN expose que des travaux sont à prévoir très rapidement sur le parking de l'école et sur le chemin des écoliers. En effet ces voiries sont très dégradées et les travaux doivent être menés avant la rentrée scolaire.

Le Syndicat Départemental de la Voirie des Communes de la Charente Maritime a été consulté et le devis pour ces travaux se monte à 17 773,73 € HT, soit 19 193,52 € TTC.

De tels travaux d'urgence peuvent faire l'objet d'une subvention du Conseil Départemental de la Charente Maritime.

Ceci exposé, Stéphane COLIN demande au conseil municipal :

- De valider le devis du Syndicat Départemental de la Voirie des Communes de la Charente Maritime relatif aux travaux sur le parking de l'école et sur le chemin des écoliers, pour un montant de 17 773,73 € HT, soit 19 193,52 € TTC ;
- De l'autoriser à engager les travaux ;
- De l'autoriser à demander au Conseil Départemental de la Charente Maritime, la subvention correspondante.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**V - PROJET DE CHAUFFERIE BOIS – VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DETAILLE (APD)  
MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

QUESTION 4  
2018-07-26\_041/1.1

Madame le Maire rappelle que le projet de chaufferie bois a été présenté au conseil municipal en 2017. Celui-ci consiste en la mise en place d'une chaudière bois à granulés, pour chauffer l'école et la nouvelle salle multi-activités dont la construction débutera en 2019.

Le maître d'œuvre qui dirigera le projet a été choisi début 2018, les études préalables ont été complétées et il s'avère nécessaire de construire un bâtiment pour abriter le silo à combustible et la chaudière. Ces données techniques complémentaires et modifications du projet initial ont été prises en compte dans l'avant-projet détaillé et entraînent une modification du plan de financement :

**NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT – JUILLET 2018**

<b>DEPENSES</b>	<b>Montant HT</b>
Construction du silo de stockage maçonné et du local de la chaufferie	69 202,00 €
Production de chaleur	72 565,00 €
Réseau de distribution des calories	11 377,00 €
Raccordement des sous station et comptage d'énergie	1 000,00 €
<b>SOUS-TOTAL TRAVAUX</b>	<b>154 144,00 €</b>
Maîtrise d'œuvre	10 543,00 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage	2 600,00 €
Divers (SPS, contrôle technique, DO, études complémentaires...)	9 700,00 €
<b>SOUS-TOTAL PRESTATIONS INTELLECTUELLES</b>	<b>22 843,00 €</b>
<b>TOTAL PROJET HT</b>	<b>176 987,00 €</b>

<b>RECETTES</b>	<b>Montant</b>
<b>Région - Appel à Projets</b>	
Dépenses éligibles	97 706,52 €
Taux de subvention maximum	65%
<b>Subvention potentielle Région</b>	<b>63 509,00 €</b>
<b>FEDER 2014-2020</b>	
Dépenses éligibles	117 244,00 €
Taux de subvention maximum	60%
<b>Subvention potentielle FEDER 2014-2020</b>	<b>70 346,00 €</b>
<b>Subvention Conseil Départemental 17</b>	<b>7 735,00 €</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>35 397,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>176 987,00 €</b>

Ceci exposé, Madame le Maire demande au conseil municipal :

- De valider l'avant-projet détaillé pour un montant de travaux de 154 144,00 € (valeur juillet 2018) ;
- De valider le nouveau plan de financement du projet de chaufferie bois ;
- De l'autoriser à demander les subventions inscrites au plan de financement.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

## **VI - ELECTION D'UN MEMBRE ELU A LA COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE**

QUESTION 5

2018-07-26\_039\_1/5.3

Madame le Maire expose :

Conformément aux dispositions de l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil Municipal a, dans sa séance du 1<sup>er</sup> avril 2008, fixé à 11 le nombre d'administrateurs

La composition du Conseil d'Administration du CCAS s'établit donc comme suit : le Maire, président de droit, 5 membres issus du Conseil Municipal, 5 membres nommés par le Maire, soit un total de 11 Administrateurs.

Vu la démission de Madame Séverine LAURENT de son mandat de conseillère municipale en date du 1<sup>er</sup> août 2018 ;

Vu que Madame Séverine LAURENT était membre du Conseil d'Administration du CCAS, il convient donc d'élire un nouveau membre dudit conseil d'administration ;

Vu que **Madame Sylvie LOIZEAU** conseiller(ère) municipale, a fait acte de candidature pour représenter le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS ;

Il est procédé à l'élection, d'un représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Madame Sylvie LOIZEAU ayant obtenue 12 suffrages, soit la majorité absolue.

Madame Sylvie LOIZEAU est proclamée membre du Conseil d'Administration du CCAS au 1<sup>er</sup> août 2018. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, Décide à l'unanimité d'approuver la composition des membres élus de la commission communale d'action sociale comme suit :

membres élus

Danielle GOURAUD

Maryvonne LAPRADE

Dalila ZITOUNI

Éric LATIMIER

**Sylvie LOIZEAU**

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la session close.**

**La séance est levée à 21 H 00.**

**Liste des présents à la séance 26 juillet 2018**

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Marie-Gabrielle NASSIVET		François MIOT	
Sébastien BOURAIN		Sylvie LOIZEAU	
<i>Loris PAVERNE</i>	<i>Démission au 28 juin 2018</i>	Éric LATIMIER	
Stéphane COLIN		Sébastien GIRAUD	
Maryvonne LAPRADE		Jérôme DUBOIS	
Danielle GOURAUD		Benoît LEROYER	
Patricia DOUMERET		Rébecca MARTIN	
Dalila ZITOUNI		Séverine LAURENT	
Yves ROUZEAU		Sandy GRUCHY	

**Table des matières séance du 26 juillet 2018**

Réf.

I	APPROBATION COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/07/2018 DEMISSION DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX - ELECTION NOUVEL ADJOINT ET ELECTION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE DEVELOPPEMENT DURABLE		2018-07-05_022
II	ELECTION DES ADJOINTS	(QUESTION 1)	2018-07-26_038/5.1.
III	DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AVEC UNE DELEGATION SPECIALE ACTUALISATION DU TABLEAU DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	(QUESTION 2)	2018-07-26_039/5.4.
IV	TRAVAUX DE VOIRIE URGENTS – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE-MARITIME	(QUESTION 3)	2018-07-26_040/7.1
V	PROJET DE CHAUFFERIE BOIS – VALIDATION AVANT-PROJET DETAILLE (APD) MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS	(QUESTION 4)	2018-07-26_041/1.1
VI	ELECTION D'UN MEMBRE ELU A LA COMMISSION CCAS	(QUESTION 5)	2018-07-26_039_1/5.3.

